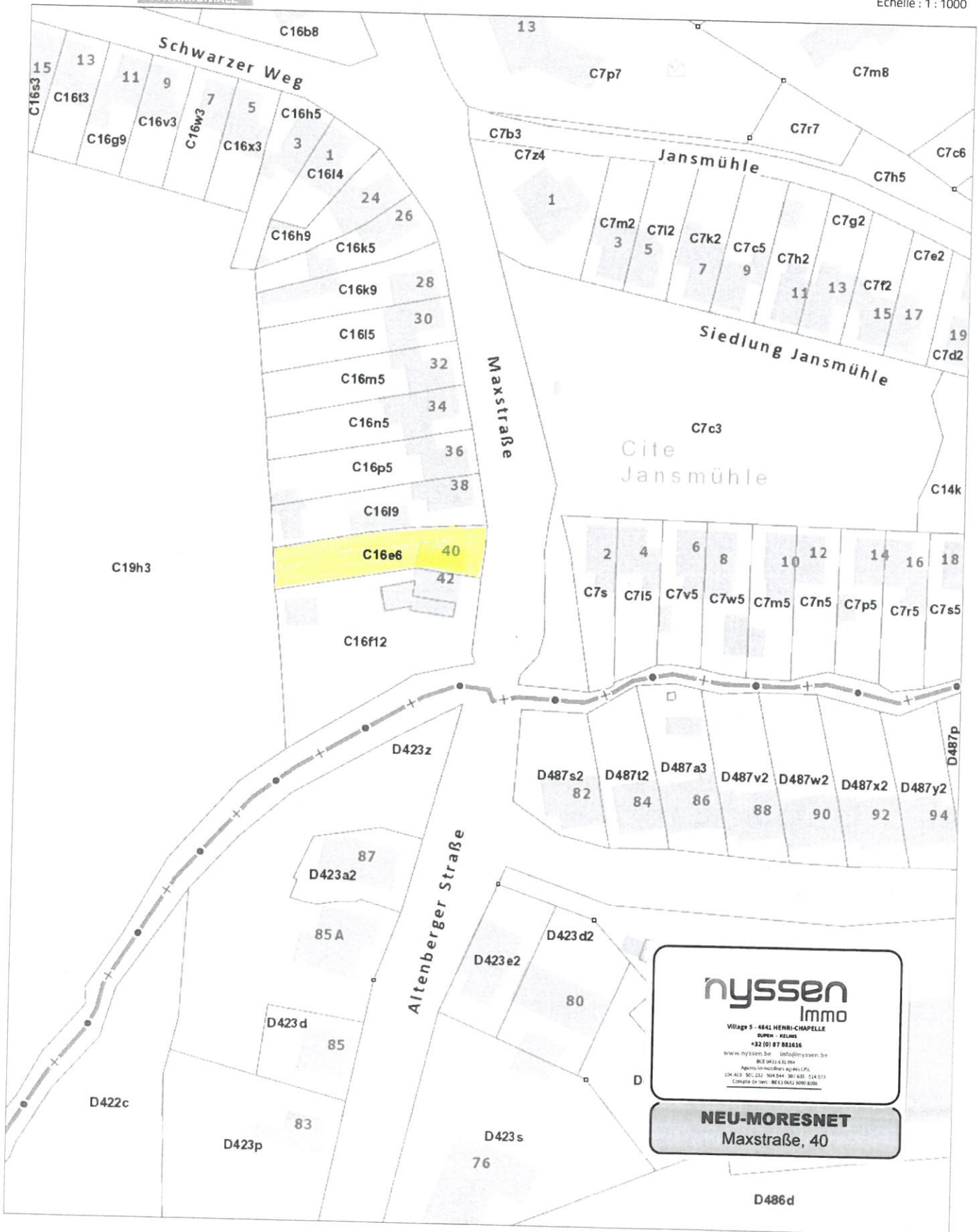




Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
KELMIS GEM 2/NEU-MORESNET/

Situation la plus récente
Fait le 25/10/2022
Échelle : 1 : 1000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



nyssen
Immo

Village 5 - 4841 HENRI-CHAPELLE
FUPH - KEMES
+32 (0) 87 883616
www.nyssen.be info@nyssen.be
BCE 045163394
Agents immobiliers agréés I.F.I.
IMM 401 303 232 304594 307500 514 113
Compte de court: BE63 0462 5300 8001

NEU-MORESNET
Maxstraße, 40